Salies 2 Béarn
Entre Sel et Terre, mon Pays !

CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 05 mars 2025 – 18h30

PROCES-VERBAL

PV modifié en séance du 09/04/2025*

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMOREL, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Anthony DARRIGRAND, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaient donné procuration : Isabelle ANTIER à Carine SARRIQUET, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Absente : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente Monsieur Anthony DARRIGRAND, conseiller municipal, qui siège pour la première fois en séance du Conseil municipal et procède à l'appel.

0. Procès-verbal de la séance précédente

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI revient sur le vote du RPQS présenté par la SAUR : dans la mesure où les réponses aux questions posées en séance ont été apportées après, il sollicite que le rapport soit remis au vote du Conseil municipal puisque le document initial était incomplet, voire erroné.

*Monsieur le Maire regrette que Monsieur Nicolas BÉNÉGUI n'ait pas posé cette question avant le Conseil municipal de ce jour et ajoute qu'il ne sait pas quoi répondre, ça a été voté en l'état.**
*Madame BOIRET avance que « le délai de recours de deux mois est dépassé ».**
*Monsieur le Maire précise : « on va se renseigner auprès de la préfecture ».**

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI rappelle que, lors des questions diverses, sur le sujet France Thermes, Monsieur SERAFINI s'est engagé à apporter les éléments de réponse attendus pour le début d'année. Or, à ce jour, aucune réponse n'a été transmise aux conseillers.
Monsieur le Maire s'engage à revenir vers M. SERAFINI pour avoir une réponse avant l'ouverture des Thermes.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande à mettre au vote le RPQS 2023 des déchets de la CCBG ainsi que ceux des années antérieures. Monsieur le Maire s'interroge sur la prescription des rapports non présentés en temps et en heure.

Monsieur le Maire s'engage à vérifier la règlementation en la matière.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

1. Approbation du compte de gestion 2024 – Budget principal

Le compte de gestion produit par la Trésorerie du Béarn des Gaves fait apparaître les résultats identiques à ceux du compte administratif – Voir Annexe n°1.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour approuver le compte de gestion 2024 du budget principal.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

2. Approbation du compte administratif 2024 – Budget principal

Le compte administratif 2024 du budget principal de la Commune fait apparaître les résultats suivants - voir Annexe n°1. Ils sont identiques à ceux du compte de gestion produit par la Trésorerie du Béarn des Gaves.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour approuver le compte administratif 2024 du budget principal.

Madame Marie-Ange MINVIELLE demande à quoi correspond l'article 6251 ?

Monsieur le Maire répond que cet article regroupe les frais de mission des agents.

Madame Marie-Ange MINVIELLE demande des précisions sur l'article 611.

Monsieur le Maire donne le détail de l'article : prestations de la Poste pour le recensement de la population, de Geoptis pour le linéaire de la voirie, convention Avenir Insertion, projet Vira Vasa……

Madame Marie-Ange MINVIELLE interroge Monsieur le Maire sur l'article 61551.

Monsieur le Maire indique que cet article regroupe les réparations sur le matériel roulant : réparations sur tractopelle, nacelle,.....

Monsieur Éric SALLIER demande quelles sont les dépenses enregistrées à l'article 64118.

Monsieur le Maire affirme que ces dépenses sont relatives aux remplacements de personnels et aux primes versées.

Madame Marie-Ange MINVIELLE demande à quoi correspond l'article 6245.

Monsieur le Maire dit qu'il s'agit du transport des élèves vers la piscine intercommunale.

Monsieur Éric SALLIER interroge Monsieur le Maire sur l'article 675.

Monsieur le Maire affirme que cet article comprend les cessions de biens.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI constate une diminution des charges d'électricité à l'article 60612. Est-ce dû à des économies ou pas ?

Monsieur le Maire confirme qu'il s'agit d'économies.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande si l'article 60623 concerne les produits de la cantine.

Monsieur le Maire le lui confirme.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI interroge Monsieur le Maire sur l'article 61524.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de la sécurisation du parc de Mosquéros.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI pose des questions sur l'intervention récente au parc du Rooy.

Monsieur le Maire explique que l'abattage des arbres intervient suite à une expertise phytosanitaire.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI interroge Monsieur le Maire sur l'article 6184.

Monsieur le Maire affirme que cet article regroupe les dépenses de formation des agents et notamment une formation d'électricité pour un agent recruté depuis peu.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI sollicite des précisions sur l'article 62268 : le prévisionnel est nettement supérieur au réalisé.

Monsieur le Maire répond que certaines dépenses prévues n'ont pas été réalisées : honoraires pour la maison P, études du réseau d'eaux pluviales,……

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI interroge Monsieur le Maire sur l'article 6227.

Monsieur le Maire dit qu'il s'agit entre autres des frais d'actes pour la rue Catherine de Bourbon, du contentieux Numérize et de l'affaire Allain-Heugas.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande s'il s'agit du classement/déclassement de la voirie qui n'a pas été fait.

Monsieur le Maire acquiesce.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande pourquoi il y a un delta entre le prévisionnel et le réalisé à l'article 6284.

Monsieur le Maire répond que la redevance incitative n'a été facturée que pour le 1er semestre 2024.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI interroge Monsieur le Maire sur le dépassement à l'article 64138.

Monsieur le Maire explique que cela correspond aux fins de contrats.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI remarque qu'il y a une différence à l'article 65748 entre le prévisionnel 2024 voté en avril 2024 (302 620 €) lors du vote du budget et le prévisionnel 2024 (326 120 €) mentionné sur le compte administratif.

Monsieur le Maire précise que cette différence correspond à la décision modificative de 23 500 € votée en cours d'année pour des subventions exceptionnelles.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande à quoi correspondent les aides en nature mentionnées sur l'annexe des subventions versées aux associations.

Monsieur le Maire répond que ces aides comprennent le soutien des services techniques lors de manifestations (matériel, heures agents...).

Monsieur Frédéric DOMERCQ remarque qu'à l'article 64111, le prévisionnel est nettement supérieur au réalisé. Pourquoi cette différence ?

Monsieur le Maire explique que le budget doit être voté en équilibre. Aussi, des crédits supplémentaires avaient été prévus sur cet article dans le cas où de nouvelles dépenses imprévues en début d'année auraient dû être honorées.

Monsieur Éric SALLIER demande à quoi correspond l'article 74888.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit de l'aide de l'Agence de Services et de Paiement concernant la tarification sociale de la cantine et des recettes liées au filet de sécurité énergie.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI interroge Monsieur le Maire sur l'article 775.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de cession de biens.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande quelles sont les dépenses non réalisées à l'opération d'investissement 170 – article 21311.

Monsieur le Maire répond que ce sont les dépenses liées aux menuiseries, au parc informatique de la mairie et à la vidéoprotection.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI pose la même question pour l'opération d'investissement 185 – articles 2121 et 2128.

Monsieur le Maire affirme qu'il s'agit des travaux de la parcelle acquise rue Larroumette et du Pain de sucre.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI interroge Monsieur le Maire sur l'îlot H et P.

Monsieur le Maire répond que les études de structure, les travaux de sécurisation et les scénarios envisagés seront réalisés dès la confirmation du financement de l'ANAH.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI constate qu'à l'opération 195 – mobilités – des études étaient prévues. Qu'en est-il ?

Monsieur le Maire répond qu'elles sont en cours.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI interroge Monsieur le Maire sur l'opération ONI – 2313.

Monsieur le Maire indique que ce sont des provisions pour l'ilôt H et P.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande si l'article 27638 concerne le lotissement de Coulomme.

Monsieur le Maire acquiesce.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI souhaiterait avoir des précisions sur la cotation appliquée quant aux dépenses permettant de réduire les émissions à effet de serre. Il constate une différence entre l'état des dépenses toutes fonctions confondues et l'état des dépenses par fonction. Il affirme également que cette cotation doit être effectuée sous contrôle des assemblées délibérantes et associations environnementales. Celles-ci ont-elles été convoquées ?

Monsieur le Maire répond que le service financier a opéré cette cotation en fonction des éléments en sa possession en lien avec le Trésor Public. Il rappelle que seul l'axe 1 est concerné cette année.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande s'il a l'intention de convoquer les personnes citées ci-dessus.

Monsieur le Maire répond qu'il le fera si la règlementation l'impose.

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée au moment du vote.

Pour : 19
Abstentions : 06 – Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Laurent SAINTE-CLUQUE, Anthony DARRIGRAND, Frédéric DOMERCQ, Valérie DUPLAT-JACOB.

A son retour, Monsieur le Maire remercie les services et particulièrement le service financier.

3. Approbation du compte de gestion 2024 – Budget annexe Assainissement

Le compte de gestion produit par la Trésorerie du Béarn des Gaves fait apparaître les résultats identiques à ceux du compte administratif – Voir Annexe n°2.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour approuver le compte de gestion 2024 du budget annexe Assainissement.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4. Approbation du compte administratif 2024 – Budget annexe Assainissement

Le compte administratif 2024 du budget annexe Assainissement fait apparaître les résultats suivants - voir Annexe n°2.

Ils sont identiques à ceux du compte de gestion produit par la Trésorerie du Béarn des Gaves.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour approuver le compte administratif 2024 du budget annexe Assainissement.

Monsieur Arnaud DUPOUEY présente les résultats de l'exercice : il précise que l'étude sur le schéma directeur d'assainissement se poursuit. La phase diagnostic est terminée. Cependant, l'état de nombreuses zones en centre-ville ne permet pas le passage de caméras ; le diagnostic est donc partiel.

Monsieur Éric SALLIER demande quand sera restitué le schéma directeur d'assainissement.

Monsieur Arnaud DUPOUEY espère avoir une restitution avant cet été.

Monsieur Frédéric DOMERCQ revient sur le diagnostic partiel en demandant des précisions.

Monsieur Arnaud DUPOUEY affirme que des imprécisions portent sur le centre-bourg : 30 à 35% du réseau est incertain.

Monsieur Frédéric DOMERCQ demande si d'autres solutions existent pour avoir une vision plus complète.

Monsieur Arnaud DUPOUEY répond que les investigations seront complétées au fur et à mesure des travaux dans le centre-ville. Mais, pour l'instant, cela paraît compliqué.

Monsieur le Maire informe qu'à la Côte Saint Martin, les branchements sont récents et mais ils ont été réalisés à l'envers.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI interroge Monsieur le Maire sur le montant de la redevance d'assainissement collectif perçue, supérieure de 100 000 €.

Monsieur le Maire affirme que cela correspond aux différés de la SAUR. Le détail sera communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI estime que le diagnostic de la station d'épuration, contrairement aux réseaux, peut être réalisé plus rapidement : qu'en est-il ?

Monsieur Arnaud DUPOUEY confirme en effet que le diagnostic est fait mais il manque les différents scénarios envisageables qui feront partie de la restitution par le bureau d'études.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI pense qu'il faudrait se préoccuper de la station d'épuration qui n'est pas fonctionnelle.

Monsieur le Maire dit que le résultat des études aura un impact indéniable sur la station d'épuration. Il est possible qu'il faille la déménager.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI appelle à la vigilance sur les rejets et pense que la Commune n'avance pas trop sur ce dossier.

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée au moment du vote.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5. Approbation du compte de gestion 2024 – Budget annexe Lotissement

Le compte de gestion produit par la Trésorerie du Béarn des Gaves fait apparaître les résultats identiques à ceux du compte administratif – Voir Annexe n°3.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour approuver le compte de gestion 2024 du budget annexe Lotissement.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6. Approbation du compte administratif 2024 – Budget annexe Lotissement

Le compte administratif 2024 du budget annexe Lotissement fait apparaître les résultats suivants - voir Annexe n°3.

Ils sont identiques à ceux du compte de gestion produit par la Trésorerie du Béarn des Gaves.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil municipal pour approuver le compte administratif 2024 du budget annexe Lotissement.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande pourquoi des crédits avaient été prévus à l'article 605.

Monsieur Arnaud DUPOUEY répond que des travaux étaient prévus.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI souhaite connaître le calendrier de ce projet.

Monsieur Arnaud DUPOUEY répond que la Commune est dans l'attente du résultat des études faune et flore. D'autre part, le projet étant en zones humides, la Commune a l'obligation de compenser. Cette compensation obligera peut-être la Commune à réduire la surface de construction du lotissement.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI souhaiterait connaître le prix du m² des futurs lots.

Monsieur Arnaud DUPOUEY indique qu'il est prématuré de le calculer à ce jour.

Monsieur le Maire quitte l'Assemblée au moment du vote.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7. Affectation des résultats 2024 – Budget principal

Dans le cadre du budget primitif 2025, Monsieur le Maire propose de reprendre les résultats de l'exercice 2024 et de les affecter en comptabilité sur le budget 2025 ainsi :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT A	*AFFECTÉ à*	
	Report à nouveau (002)	en investissement (1068)
1 005 048,92 €	*157 097,93 €*	*847 950,99 €*

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT B	*REPORTÉ EN INVESTISSEMENT*
	Report à nouveau (001)
3 152 049,01 €	*3 152 049,01 €*

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8. Affectation des résultats 2024 – Budget annexe Assainissement

Dans le cadre du budget primitif 2025, Monsieur le Maire propose de reprendre les résultats de l'exercice 2024 et de les affecter en comptabilité sur le budget 2025 ainsi :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT A	*AFFECTÉ à*	
	Report à nouveau (002)	en investissement (1068)
260 980,71 €	-	*260 980,71 €*

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT B	*REPORTÉ EN INVESTISSEMENT*
	Report à nouveau (001)
-154 903,11 €	*-154 903,11 €*

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

9. Affectation des résultats 2024 – Budget annexe Lotissement

Dans le cadre du budget primitif 2025, Monsieur le Maire propose de reprendre les résultats de l'exercice 2024 et de les affecter en comptabilité sur le budget 2025 ainsi :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

RESULTAT A	*AFFECTÉ à*	
	Report à nouveau (002)	en investissement (1068)
0,00 €	-	-

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT B	*REPORTÉ EN INVESTISSEMENT*
	Report à nouveau (001)
-405 041,39 €	*-405 041,39 €*

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

10. Quart de crédits 2025 – Budget principal

Monsieur le Maire explique qu'afin de permettre à la Commune de ne pas interrompre la réalisation d'opérations d'investissement au cours du premier trimestre 2025, il est proposé au Conseil municipal, comme le prévoit l'article n° L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire à pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent, après déduction de certaines dépenses (notamment celles inscrites aux chapitres 16 et 18).

Le montant total des crédits inscrits en section d'investissement tels que définis précédemment se monte à 3 267 858,86 €, ce qui permettrait de pouvoir engager dans le cadre de ce dispositif 816 964,72 € au cours du premier trimestre 2025.

Monsieur le Maire propose de retenir le montant de 185 520,00 € répartis ainsi :

OPERATIONS	LIBELLÉ	ARTICLES	MONTANT
102	VOIRIE	2151	49 060,00 €
106	ÉCLAIRAGE PUBLIC	21538	21 000,00 €
185	ESPACE VERT	2121	2 000,00 €
188	SALLE JEAN MONNET	21314	850,00 €
193	MOSQUEROS	21538	23 380,00 €
		2188	2 810,00 €
325	BATIMENT COMMUNAUX	2313	57 420,00 €
		21318	17 000,00 €
		2315	12 000,00 €
			185 520,00 €

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

11. Quart de crédits 2025 – Budget annexe Assainissement

Monsieur le Maire explique qu'afin de permettre à la Commune de ne pas interrompre la réalisation d'opérations d'investissement au cours du premier trimestre 2025, il est proposé au Conseil municipal, comme le prévoit l'article n° L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire à pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent, après déduction de certaines dépenses (notamment celles inscrites aux chapitres 16 et 18).

Le montant total des crédits inscrits en section d'investissement tels que définis précédemment se monte à 135 436,41 €, ce qui permettrait de pouvoir engager dans le cadre de ce dispositif 33 859,10 € au cours du premier trimestre 2025.

Monsieur le Maire propose de retenir le montant de 11 000,00 € répartis ainsi :

OPERATIONS	LIBELLÉ	ARTICLES	MONTANT
110	STEP MISE AUX NORMES	2188	11 000,00 €
			11 000,00 €

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI demande à quoi correspondent ces crédits.

Maire le Maire précise qu'il s'agit de l'achat d'une presse à boue d'occasion appartenant à la Commune de Vic en Bigorre. Celle-ci pourra être réutilisée dans le cas où la station d'épuration changerait de lieu.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

12. Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité pour le Logement accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour s'acquitter des obligations locatives et des charges relatives à leur logement (voir bilan 2024 joint).

La Commune a toujours participé au financement de ce fonds.

Le budget 2025 du F.S.L a été adopté par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

La participation de la commune de Salies-de-Béarn a été fixée pour 2025 à :

- 3 018 € au titre du logement
- 1 293 € au titre de l'énergie

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour verser au Conseil départemental la somme de 4 311 € au titre du FSL.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

13. Tarifs de location espace culturel Lucien Basse-Cathalinat

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, en séance du 11 septembre 2024, a fixé les tarifs de location des salles de l'Espace culturel Lucien Basse-Cathalinat.

Il propose d'ajouter le tarif ci-dessous en rouge :

Salles Ravel, Rotonde, Bérard, 2ème salle de cinéma	**2025**
Particuliers/Privés	
Bérard demi-journée	**175,00 €**
journée entière	**240,00 €**
Tarif dégressif 2ème journée	
Demi-journée	**140,00 €**
journée entière	**190,00 €**
2ème salle de cinéma à mutualiser	
demi-journée	**360,00 €**
journée entière	**420,00 €**
Tarif dégressif 2ème journée	
demi-journée	**250,00 €**
journée entière	**300,00 €**
Ravel + rotonde demi-journée	**400,00 €**
journée entière	**525,00 €**
Associations Salisiennes - journée	**200,00 €**
Associations non salisiennes et organismes publics – journée	**350,00 €**
Organismes publics – si occupation > 6 fois dans l'année civile demi-journée	**150,00 €**
journée	**300,00 €**

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour l'ajout de ces tarifs.

Monsieur Laurent SAINTE-CLUQUE sollicite des précisions.

Madame Carine SARRIQUET précise qu'il s'agit des pots d'accueil coorganisés par la Communauté de Communes et les Thermes.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

14. Renouvellement de l'autorisation des jeux du Casino

Monsieur le Maire informe que l'autorisation d'exploiter les jeux de hasard du Casino de Salies-de-Béarn arrive à échéance le 30 juin 2025.
L'établissement doit donc déposer auprès des services préfectoraux une demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter les jeux de hasard.
Conformément à la réglementation des jeux dans les casinos, il convient que le Conseil municipal émette un avis sur le renouvellement éventuel de cette autorisation, avant l'enquête qui doit être mise en œuvre.

L'offre de jeux concernée est la suivante :

Tables de jeux	Autorisées	Installées
Black-Jack	3	2
Jeux électroniques	45 postes	8 postes installés sur un potentiel de 60*
Machines à sous	75	50 appareils installés sur un potentiel de 100*

*si toutes les tables de jeux étaient installées

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

15. Convention systèmes d'assainissement 2025 – CD 64

Monsieur le Maire rappelle que la Commune bénéficie de l'appui départemental au suivi des systèmes d'assainissement collectif. Cet accompagnement fait l'objet d'une convention figurant en annexe. Monsieur le Maire précise que la signature de cette convention est sans incidence financière pour la Commune.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour signer ladite convention.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI sollicite la réception de l'annexe mentionnée dans la convention et la communication des rapports d'autosurveillance.

Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.

16. Détermination des zones 20 et 30 – Centre-ville

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, comme annoncé lors des précédentes séances, dans le cadre du projet mobilités, la délimitation des zones 20 et 30 a été révisée.

Avant de prendre l'arrêté correspondant, Monsieur le Maire souhaite recueillir l'avis des conseillers municipaux.

Monsieur Arnaud DUPOUEY présente la démarche et les idées retenues à l'issue de la concertation publique réalisée sous forme d'ateliers.

Il soumet les cartographies des zones 20 et 30 et détaille les actions prévues sur le budget 2025 en termes de mobilité : travaux piétonniers en cours, études d'aménagement entrées de ville, parcours vélo, signalétique et panneaux pour orienter vers les parkings.

Monsieur Éric SALLIER constate que la rue Saint-Vincent ne fait plus partie de la zone 20. Il trouve que c'est dangereux d'autant plus que des véhicules roulent sur les trottoirs. En zone 30, les piétons ne sont pas prioritaires alors qu'ils le sont en zone 20.

Monsieur Arnaud DUPOUEY rappelle que, conformément au Code de la Route, les véhicules sont toujours responsables quelle que soit la zone.

Monsieur Frédéric DOMERCQ affirme que la Commune prend un risque pour la sécurité des personnes en passant cette rue dans la zone 30.

Monsieur Arnaud DUPOUEY rétorque qu'à ce jour, personne ne roule à 20.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI est surpris par cette présentation. Il rappelle que le Code de la Route exige des trottoirs d'une largeur de 1,40 m. Aujourd'hui, les trottoirs de la Commune ne sont pas aux normes.

Monsieur Arnaud DUPOUEY le corrige en précisant que la largeur des trottoirs est ramenée à 1,10 avec des panneaux.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI salue la démarche participative initiée au départ. Mais la zone de rencontre proposée ne respecte pas les préconisations du Cerema. Par exemple, avenue des Pyrénées, les deux côtés sont asymétriques : comment circulent les Personnes à Mobilité Réduite ?

Monsieur Arnaud DUPOUEY rappelle que des études sur les entrées de ville sont prévues cette année.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI affirme que la zone de rencontre doit comprendre la rue St Vincent.

Monsieur Arnaud DUPOUEY rappelle que la concertation a été faite et que la décision a été prise à la majorité.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI regrette que la zone à 20 soit rétrécie et cite la rue de la Tannerie dans laquelle est située une école.

Monsieur Arnaud DUPOUEY parle de convictions différentes.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI ajoute que la zone 20 rend les piétons prioritaires alors que la zone 30 est réservée aux mobilités douces telles que le vélo.

Madame Marie-Ange MINVIELLE informe qu'elle a participé aux ateliers et qu'elle s'est opposée aux propositions.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI donne lecture des points définis par le CEREMA concernant la zone 30.

Madame Carine SARRIQUET affirme que de passer la rue Saint-Vincent et le cours du jardin public en zone 20 est un vœu pieu. Aujourd'hui, le nombre de voitures est trop important.

Monsieur Frédéric DOMERCQ a participé à deux ateliers mais n'a entendu personne dire qu'il faut passer en zone 30.

Monsieur Arnaud DUPOUEY ajoute que pour éviter l'accident, il faudrait inviter les piétons à emprunter les trottoirs.

Monsieur le Maire clôt les débats.

17. Rapport sur les orientations budgétaires

Monsieur le Maire présente les orientations budgétaires 2025 et invite l'Assemblée à prendre acte de ce rapport.

Concernant la villa Saint-Guily, Monsieur le Maire annonce avoir un contact sérieux pour la vente.

Monsieur Éric SALLIER demande des précisions sur a réhabilitation de l'ancienne crèche en locaux associatifs.

Monsieur le Maire indique qu'il y aura 3 locaux.

Monsieur Éric SALLIER interroge Monsieur le Maire sur le déplacement du service de la police municipale.

Monsieur le Maire informe que la DDTM s'est opposée au déplacement de la police municipale car le bâtiment est situé en zone PPRI. Il est donc interdit d'y installer des services de sécurité civile.

Monsieur Éric SALLIER souhaite avoir le détail des trois locaux.

Monsieur le Maire expose que les locaux seront d'une superficie de 90 m², 100 m² et 68 m².

Monsieur Éric SALLIER demande où en est le projet du local jeunes.

Monsieur le Maire répond qu'une réflexion est en cours sur l'organisation et la mise en place.

Monsieur Éric SALLIER demande si l'emplacement d'un local jeunes en zone PPRI ne pose pas de problème.

Monsieur le Maire répond par la négative.

Madame Marie-Ange MINVIELLE souhaite connaître le montant des subventions.

Monsieur le Maire ne le connaît pas encore. Les dossiers sont en cours d'instruction par les services de l'Etat.

Madame Marie-Ange MINVIELLE interroge Monsieur le Maire sur l'animation du local jeunes en termes de personnel.

Monsieur le Maire dit en effet qu'il sera nécessaire de prévoir du personnel d'encadrement.

Madame Marie-Ange MINVIELLE demande quel est le nombre de caméras de vidéoprotection et s'il y en aura des supplémentaires.

Monsieur le Maire affirme qu'il est de 24 et qu'il y en aura 6 de plus. Il informe l'Assemblée des résultats de résolution positifs de la gendarmerie.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI fait la même remarque que les années précédentes sur un rapport de 39 pages : mêmes orientations budgétaires, vision passéiste, dimension sociale et environnementale oubliée. Il note une diminution des investissements qui, à terme, ne satisfait pas les salisiens. Quels sont les efforts d'équipement non chiffrés ?

Le développement durable maitrisé est proche de 0. Les charges à caractère général augmentent mais la part du « bio et local » représente seulement 4% du budget. Il note également une absence de mesures liées à l'urgence climatique pendant les 5 ans écoulés et de politique de co-construction.

Monsieur Nicolas BÉNÉGUI reprend les objectifs de la campagne de la majorité. Mais il constate qu'il ne retrouve pas ces objectifs dans les orientations présentées.

Monsieur Frédéric DOMERCQ revient sur la priorité n°3 – enseignement et jeunesse. Outre le projet de local jeunes, il questionne Monsieur le Maire sur la fermeture envisagée d'une classe et les actions/solutions possibles de la Commune. La problématique du logement se pose si l'on veut attirer des familles.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune avance sur le projet du lotissement. De plus, un travail est accompli également auprès des propriétaires pour la réhabilitation de leurs biens. Ce qui a été fait à la rue Saint-Vincent : 4 appartements ont été rénovés. La principale difficulté, c'est le lotissement. Lorsqu'il existera, une évolution est attendue sur la typologie des familles.

18. Informations et questions diverses

Informations données par Monsieur le Maire :

- Fermeture d'une classe : mobilisation attendue devant l'école La Fontaine le lundi 10 mars à 8h. Un courrier a été adressé à l'inspectrice et à David HABIB qui agit dans ce sens. Le DASEN sera rappelé demain. Jeudi soir, une réunion se tiendra avec les enseignants et les parents d'élèves pour définir une stratégie d'actions.

  Madame Marie-Ange MINVIELLE informe qu'à l'école privée, les enfants sont accueillis dès l'âge de 2 ans.

  Monsieur le Maire souhaite que les journées portes soient organisées dès le début d'année.

- Œuvre artistique : présentation de l'œuvre qui sera installée au jardin public : Mère nature. Oeuvre monobloc fixée au sol, couleur blanche comme le sel. Deux conférences seront prévues pour expliquer l'origine de la création de l'œuvre : l'une pour la population et la seconde pour les écoles. Monsieur le Maire adresse ses remerciements aux élus et aux quatre personnes de la population qui ont composé le jury de sélection.

Questions diverses :

Questions de Nicolas BÉNÉGUI :

Première question: Travaux du casino

« Monsieur le Maire,
En séance du 11 septembre 2024, à ma question sur le compte-rendu technique du Casino sur « *l'évolution générale de l'ouvrage et matériels exploités et le programme des travaux à effectuer sur l'année en cours, ainsi que la liste des biens à renouveler, les travaux d'entretien, de renouvellement ou de modernisation effectués* », il m'a été répondu que les précisions seraient demandées au Casino. L'aspect visuel du bâtiment peut interpeler. Pourrait-on avoir un retour sur ce compte-rendu technique et sa diffusion (pas communiqué en 2021, 2022, 2023 et 2024) ? »

Madame Carine SARRIQUET assure que la demande a été faite auprès de la Directrice du Casino. Et Monsieur le Maire donne lecture des déclarations de travaux enregistrées au niveau de l'urbanisme.

Deuxième question: Parking Graner

« Monsieur le Maire,
Lors du Conseil municipal du 20 mars 2024, vous nous avez informé que le parking Graner avait été enlevé de l'opération du jardin public. Il fait pourtant partie de la même fiche action Petites Villes de Demain – « *création d'un parking paysager, permettant de concentrer le stationnement* ». Ce projet (700000€ budgétés pour 201 places) est-il indissociable du projet de l'Hôtel de France et d'Angleterre – Monsieur Dupouey nous avait parlé de terre prélevée sur le site pour servir de remblai au parking Graner - ? L'avez-vous définitivement abandonné ? Pourriez-vous nous faire un point sur ce sujet ? »

Monsieur Arnaud DUPOUEY expose que concernant le parking Graner, l'aménagement qui a été présenté en 2023 en commission travaux est aujourd'hui abandonné sous sa forme prévue. Le parking Graner n'est aucunement « associé » et ne l'a jamais été, au projet de l'Hôtel de France et d'Angleterre. Le remblai issu de l'opération pouvait être une opportunité intéressante pour réduire les coûts de travaux mais plusieurs pistes pour améliorer ou reconfigurer ce parking sont actuellement à l'étude et nous sommes attentifs à toutes les opportunités qui permettraient de faire évoluer ce projet.

Troisième question: Base communale des crimes et délits enregistrés en 2023

« Monsieur le Maire,
La lecture de la base communale des crimes et délits enregistrés en 2023 – publiée par le SSMSI (Service statistique ministériel de la sécurité intérieure) en juillet 2024 – fait essentiellement apparaître une très forte évolution en « usage de stupéfiants » (+114,3%) et une évolution importante en « destructions et dégradations volontaires » (+29,3%) sur la ville de Salies-de-Béarn.
Quelles actions sont envisagées pour y remédier ?
Quel est l'apport de la vidéosurveillance sur ces deux points spécifiques ? »

Monsieur le Maire expose que depuis 2023, la gendarmerie fait des contrôles routiers sur l'alcool et plus spécifiquement sur l'usage de diverses drogues.

En 2023, 21 contrevenants se sont fait retirer le permis pour consommation de produits illicites.

En 2024, 17 nouveaux contrevenants ont eu la même sanction.

En effet, il est logique que, depuis que ces contrôles se font, les taux augmentent et il est vrai : il y a de plus en plus de petits consommateurs même dans les villages avoisinants. Ce fléau existe partout.

Concernant les destructions et dégradations volontaires, nous déposons plainte systématiquement, et lorsqu'il y a des caméras à proximité, c'est presque 80% des actes malveillants qui sont résolus.

« Merci aux caméras de vidéoprotection et non de vidéosurveillance comme vous vous plaisez à le dire. »

Un travail de contrôle en relation avec la gendarmerie et l'exploitation des images de nos caméras contribuent à la sécurisation de Salies.

« Je vous remercie de me poser cette question qui nous conforte dans nos choix de vidéoprotection. »

Monsieur le Maire ajoute que la communauté de brigades de Salies-de-Béarn a le meilleur taux de résolution du département.

Fin de la séance à 21h12.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2025 - 01 à 2025 – 16.

Signature du Maire

Thierry CABANNE

Signature du secrétaire de séance

Carine SARRIQUET

Mis en ligne sur le site Internet le 16 avril 2025